

Rapport de jury

Concours externe d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

- Session 2020 -

Présidente : Madame Sylvie TAIX

Epreuves écrites valant admission : Samedi 11 juillet 2020 (arrêté du 29 mai 2020 portant adaptation des épreuves)
Nombre de postes : 34

Inscrits	Présents	Admis liste principale	Inscrits liste complémentaire
1158	698	34	45

Seuil à l'admission = liste principale : 99.75 points /120 (coefficient 6)
liste complémentaire : 94.20 points / 120 (coefficient 6)

1- Le concours

Conditions d'accès au concours :

Le concours est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition d'âge ni de diplôme.

2- Epreuves :

Le concours prévu à l'article 10 du décret du 23 décembre 2006 susvisé pour le recrutement des adjoints administratifs de 2^{ème} classe comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'arrêté du 29 mai 2020 adapte les épreuves du concours : les deux épreuves écrites d'admissibilité valent admission, les épreuves orales d'admission sont supprimées.

Les épreuves :

Épreuve n° 1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3) ;

Épreuve n° 2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire (article 5 – arrêté du 29 mai 2020).

Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve écrite d'admission n°1 (article 7 – arrêté du 29 mai 2020).

3- Les candidats

Statistiques Epreuves (répartition par notes) :

Epreuve	Nbr de candidats Note <10	Nbr de candidats Note ≥ 10 et < 16	Nbr de candidats Note ≥ 16	Rupture d'anonymat	Moyenne /20
Réponses questions	249	382	66	1	11,20
Courts exercices (Français Mathématiques)	137	396	165	/	13,15

4- Remarques du jury

En l'absence d'épreuves orales, la correction des deux épreuves écrites était d'un enjeu particulier cette année. Les membres du jury ont travaillé sur la base de consignes complémentaires aux corrigés et ont conduit une harmonisation après correction.

Concernant l'épreuve n°1 « résumé et questions de compréhension », le jury tient à rappeler aux candidats que cette épreuve ne nécessite pas de connaissance particulière du sujet abordé par le texte.

Le résumé, exercice simple en apparence, n'en demeure pas moins un exercice technique qui doit se préparer et doit répondre à plusieurs exigences : nombre de mots (fourchette), lecture attentive et répétée, sélection des idées-forces puis synthèse dans laquelle les mots clés doivent impérativement figurer.

Le jury a constaté beaucoup d'extrapolations, de commentaires personnels, d'ajouts d'éléments ne figurant pas dans le texte proposé, ou a contrario l'absence de points saillants. Cela démontre que la technique du résumé n'est pas maîtrisée dans l'ensemble. Un entraînement à cet exercice est donc vivement conseillé.

Les questions de compréhension nécessitent d'abord de lire toutes les questions, puis de réfléchir au contenu de chacune des réponses afin d'éviter des réponses précipitées et des répétitions qui n'ont aucune raison d'être.

Aux questions précises, sont attendues des réponses tout aussi précises.

Par exemple, « citer » n'est pas développer, argumenter, commenter, c'est reprendre in extenso les termes du texte.

Dans l'ensemble, les candidats tendent à une certaine confusion : réponses partielles, réponses « à côté », réponses « fourre-tout » qui intègrent des éléments de la question précédente et de la question suivante et inévitablement des redondances, ont été trop souvent rencontrées.

L'objectif de cet exercice est de s'assurer de la bonne compréhension du texte et des questions : c'est ce que l'on attend du candidat.

Faut-il rappeler que l'exercice ne doit pas consister à exprimer ses opinions ?

Le jury a constaté que l'orthographe était correcte. Attention au vocabulaire langagier qui pénalise le candidat.

Concernant l'épreuve n°2 « courts exercices », le jury a pu faire les constats suivants :

- un nombre important de candidats ne maîtrisent pas les notions élémentaires d'orthographe et de grammaire : confusion entre les adverbes et les adjectifs, méconnaissance du sens propre et du sens figuré, difficultés dans les tournures indirectes, faiblesse orthographique, accords défailants.
- les exercices de mathématiques semblent avoir été davantage préparés, même si faute de temps ou en raison d'une difficulté progressive, les derniers exercices n'ont pas tous été achevés.
Là aussi, la maîtrise des fondamentaux était attendue : opérations de base, pourcentages, fractions, calcul de distances, de superficies et de durées (heures/minutes).

Le jury a relevé et apprécié les présentations claires, les rédactions soignées, et s'agissant des exercices de mathématiques, les calculs détaillés avec phrases explicatives. Ces recommandations ne peuvent qu'être renouvelées.

Pour conclure, le jury recommande vivement aux candidats de réviser les règles élémentaires de grammaire et de s'approprier les notions essentielles en mathématiques et en géométrie.

Enfin, une préparation régulière en amont et une attention soutenue le jour J sont des atouts incontestables pour donner le meilleur de soi-même dans des épreuves qui sont particulièrement sélectives.

La présidente du jury,

Sylvie TAIX